

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

AMENDEMENT

N° I-CF1312

présenté par
Mme Gregoire

ARTICLE 7

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 13° *bis* L'article 732 *bis* est complété par les mots : »avant le 31 décembre 2022. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli à la suppression : bornage du dispositif dans le temps.